

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1222

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

...

subventions viendra de la Confédération, on distingue, dans le canton de Berne, des futures HES subventionnées par le canton et des HES reconnues par le canton (fondations, par exemple).

Quant aux écoles actuellement partiellement subventionnées par la Confédération (par exemple celles qui relèvent du secteur social), il s'agira pour elles de maintenir ou de tenter d'améliorer ce financement lors de leur transformation en HES.

Structure intercantonale

Le grand dessein national des HES force les cantons à innover dans le sens d'une collaboration serrée. La CDIP (Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique), à Berne, est ainsi devenue l'organe faitier de coordination entre la Confédération et les cantons en matière de HES. La CDIP est aussi chargée de l'harmonisation

intercantonale des diplômes, pour toutes les formations et professions réglementées par les cantons, préalable indispensable aux futures HES relevant de leur compétence.

Quelles que soient les formations que recouvrent les HES, l'exigence à leur égard sera élevée. Les HES ne sauraient être simplement d'anciennes écoles supérieures dont on aura changé l'étiquette. Leurs futures tâches comprennent la recherche et le développement, et pour certaines – art, mu-

sique – la formation des enseignants dans ces domaines, pour le niveau secondaire. Notons au passage une contradiction dans la dénomination, qui ne manquera pas de prêter à confusion: les hautes écoles spécialisées (technique, économie) se devront au contraire d'être des écoles généralistes, comme le précise le canton de Berne!

Berne, dont le directeur de l'instruction publique a qualifié d'irresponsable la décision du Conseil national de repousser le débat sur les HES à l'automne 95, veut absolument ouvrir ses HES, en tout cas certaines parties du tout, pour l'automne 97. Si la discussion devait être encore repoussée à la session suivante, nul doute qu'il faudra faire une croix sur cette date. Avec la nouvelle volée de parlementaires, le dossier devra être repris. Autant de temps perdu...■

CONSEIL NATIONAL

Parachutages

(*réd.*) En marge de la candidature de la Neuchâteloise Lonny Fluckiger sur une liste vaudoise (Démocrates suisses, ex Action nationale).

(*cfp*) Depuis 1848, le Conseil national est accessible à tout Suisse laïque ayant le droit de vote, ce qui explique l'existence, depuis le début de la Confédération moderne, d'élus domiciliés dans d'autres cantons que celui de leur élection.

En 1848 le Général Dufour (de Genève) a été élu dans le canton de Berne. En 1872 les Vaudois ne voulaient plus de Paul Cérésole et élirent, à sa place, le Zurichois Jakob Dubs, qui venait de quitter le Conseil fédéral. Paul Cérésole conserva son siège grâce aux électeurs de l'Oberland bernois.

Une restriction a été faite à ce droit. On ne peut désormais plus être candidat que dans un canton. C'est une modification apportée à la loi, à la suite de l'élection de Gottlieb Duttweiler dans trois cantons, en 1935. Par crainte de l'arrivée d'un messie politique se faisant élire dans tous les cantons et menaçant ensuite la démocratie (Hitler et Mussolini pouvaient servir de modèle), la loi a été modifiée afin d'interdire les candidatures multiples.

A part cela, les candidatures sont libres et on voit même apparaître cette année des candidats domiciliés à l'étranger, sans qu'il soit nécessaire de parler d'entourloupette (cf 24 H, 5-6 août). En 1991, par exemple, une liste soleuroise comprenait deux candidats domiciliés dans ce canton et deux candidats domiciliés en Argovie, alors qu'en 1987 une autre liste, du même canton, comprenait plus de candidats domiciliés dans d'autres cantons que dans celui de Soleure. Souvenir plus lointain, en 1975 le Mouvement national d'action républicaine et sociale (MNA) avait une liste de six candidats dont deux seulement résidaient dans le canton de Vaud.

Les parachutages sont possibles en Suisse depuis longtemps. Ils ne semblent pas avoir la popularité des parachutages à la mode française. ■

TECHNIQUE, JAZZ ET TEXTILES

Le projet du canton de Berne, basé sur la loi fédérale LHES, institue la base légale nécessaire. Berne prévoit la création d'une HES cantonale pour la technique, l'architecture et l'économie. Elle réunira les écoles d'ingénieurs de Berne, Bienne, Berthoud, Saint-Imier, l'Ecole suisse d'ingénieurs du bois (Bienne), l'Ecole supérieure de cadres pour l'économie et l'administration (Berne). Cette première HES doit encore être reconnue par la Confédération. Elle devrait ouvrir ses portes à l'automne 1997. Une haute école d'art devrait ouvrir à la même date, incluant la musique, avec les Conservatoires de Berne, Bienne, la Swiss Jazz School de Berne, les arts appliqués, avec l'Ecole d'arts appliqués de Berne, l'Ecole d'arts visuels de Bienne, et la Fondation Abegg à Riggisberg (restauration de textiles).

Une haute école pour les professions de la santé et du secteur social sera mise sur pied ultérieurement. Il est difficile de dire à l'heure actuelle si ces trois HES seront distinctes ou si elles constitueront trois unités à l'intérieur d'une même structure.

(Rapport de la direction de l'instruction publique bernoise sur la loi sur les HES, 17 mai 1995).

New Public Management

Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat

Le tiré à part revu et augmenté de la série d'articles parus dans DP en 1994, inspirés du livre de David Osborne et Ted Gaebler, *Reinventing Government. How the Entrepreneurial Spirit is Transforming the Public Sector*, ou *Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat* est toujours disponible à *Domaine Public* au prix de frs. 12.- plus port.

Commande par écrit à la rédaction de DP, case postale 2612, 1002 Lausanne, par télécopie au 021/312 80 40 ou par téléphone au 021/312 69 10.